

OUTIL D'ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ

Cet outil est utilisé pour prendre en compte les principes de développement durable et les enjeux relatifs à la lutte contre les changements climatiques dans les interventions de l'administration gouvernementale. Il est accompagné d'un guide (Guide d'évaluation de la durabilité) qui explique et met en contexte la démarche d'évaluation de la durabilité.

Toutes les informations et tous les documents pertinents sont disponibles sur la plateforme [Connexion DD](#), dans la section « Évaluation de la durabilité » (avec autorisation d'accès).

- **Nom de l'intervention :** DEI : une des activités structurantes en lien à l'action 1
- **Brève description :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Responsable(s) de l'évaluation : Nadia Kajjou
- Date du début de l'évaluation : 2023-2024
- Unité administrative : Direction principale talent et culture
- Direction générale : Vice-présidence finances, talents et technologies
- Sous-ministériat (ou l'équivalent dans l'organisation) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- **Approbation du gestionnaire responsable de l'intervention :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom

Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Date

Sélectionnez le moment de réalisation de l'évaluation du projet d'intervention :

- ☐ Au début (lors de la phase d'élaboration des idées)
- ☐ À mi-parcours (lors de la mise au point des mesures)
- ☐ À un stade avancé (après la mise au point des mesures, mais avant l'approbation)

Pour toute question :
Bureau de coordination du développement durable
EDurable@environnement.gouv.qc.ca

Évaluation de la durabilité					
SPHÈRES ET THÈMES		ÉVALUATION DE L'IMPACT			
Sphères (5) : Des champs d'action englobants en matière de durabilité*. Thèmes (20) : Des orientations spécifiques respectant les principes de la <i>Loi sur le développement durable</i> et prenant en compte les enjeux relatifs à la lutte contre les changements climatiques (voir les annexes 1 et 2). Les thèmes sont détaillés par des facteurs de durabilité (sous-thèmes). Cliquez sur le nom du thème pour accéder à plus d'informations (plateforme Connexion DD – autorisation d'accès pour une première connexion). Principes (16) : A. <i>Santé et qualité de vie</i> B. <i>Équité et solidarité sociales</i> C. <i>Protection de l'environnement</i> D. <i>Efficacité économique</i> E. <i>Participation et engagement</i> F. <i>Accès au savoir</i> G. <i>Subsidiarité</i> H. <i>Partenariat et coopération intergouvernementale</i> I. <i>Prévention</i> J. <i>Précaution</i> K. <i>Protection du patrimoine culturel</i> L. <i>Préservation de la biodiversité</i> M. <i>Respect de la capacité de support des écosystèmes</i> N. <i>Production et consommation responsables</i> O. <i>Pollueur payeur</i> P. <i>Internationalisation des coûts</i> * Les hyperliens renvoient à des ressources gouvernementales ou publiques. Les définitions en infobulle sont majoritairement tirées du <i>Grand dictionnaire terminologique</i> de l'Office québécois de la langue française (« Vocabulaire du développement durable »).		Instructions : - Prendre connaissance de chacun des thèmes qui composent les sphères (cliquez sur le thème pour obtenir plus d'informations). - Évaluer l'impact potentiel du projet d'intervention sur chaque thème, en fonction du barème ci-contre (copiez-collez les pastilles). - Détailler l'évaluation et la teneur de l'impact (risque, renforcement, occasion à saisir, etc.) dans la colonne « Explications ». Déterminer ensuite l'évaluation globale pour chaque sphère. - Proposer des bonifications pour réduire un impact négatif, renforcer un impact positif ou transformer un impact nul ou négligeable en impact positif. - Un tableau-synthèse à la suite de cette grille permet de faire le suivi des bonifications et des évaluations subséquentes.		Barème pour l'évaluation :  L'intervention aura un impact positif.  L'intervention aura un impact négatif.  L'intervention aura un impact mitigé (effets positifs accompagnés d'effets négatifs).  L'intervention n'aura pas d'impact ou aura un impact négligeable.	
Environnement					
1. Gestion durable des matières résiduelles (C, M, N) – Favoriser la réduction des matières résiduelles associées à la consommation – Favoriser l'augmentation du taux de récupération, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles – S'assurer d'une disposition sécuritaire des déchets dangereux 2. Qualité de l'eau, de l'air et des sols (A, C, I, J, N, O) – S'assurer du respect des normes de qualité en vigueur – Prévoir une consommation et une gestion responsables de l'eau 3. Conservation et mise en valeur de la biodiversité, des écosystèmes et des services écologiques (C, I, J, L, M) – Protéger les espèces animales et végétales, particulièrement celles menacées ou vulnérables – Contribuer à la conservation des milieux humides, riverains, lacustres et marins, des milieux forestiers et des forêts urbaines, de la diversité génétique, des paysages et des services écologiques qui en découlent – Encourager et promouvoir le développement d'aires protégées et de corridors écologiques (verts et bleus)	Évaluation globale	Thèmes	Évaluation par thème	Explications (le cas échéant)	Bonifications proposées
		1		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
		2		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
		3		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Économie verte					
4. Production responsable (D, N, O) – Déployer des modes de production nécessitant moins de ressources et d'énergie – Favoriser et renforcer les circuits courts issus de chaînes d'approvisionnement locales – Favoriser l'écoconception des produits, des services et des infrastructures – Intégrer ou promouvoir l'efficacité et la substitution énergétiques et l'utilisation de technologies propres – Développer, commercialiser ou promouvoir les produits et services écoresponsables	Évaluation globale	Thèmes	Évaluation par thème	Explications (le cas échéant)	Bonifications proposées
		4		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

</

– Considérer et faciliter les partenariats et la coopération avec les Premières Nations et les Inuits – Valoriser l’expertise scientifique, le savoir autochtone et le savoir local et en faire usage 14. Participation, acceptabilité sociale et subsidiarité (E, G) – Consulter le public et s’assurer de l’acceptabilité sociale de l’intervention – Déléguer les pouvoirs, les responsabilités et la prise de décision au niveau approprié d'autorité, le plus près possible des citoyens et des communautés concernées 15. Responsabilité administrative et éthique (D, E, H) – Prendre en compte les responsabilités administratives et les obligations légales afférentes à l'intervention – Respecter les droits individuels et collectifs concernés – Faire preuve de transparence et communiquer à la population l’information pertinente 16. Finance durable (C, D) – Intégrer des critères de durabilité (environnementaux, sociétaux, économiques et de bonne gouvernance) dans le financement public (programmes de soutien financier normés, prêts, subventions ou autres) – Intégrer des critères de durabilité (environnementaux, sociétaux, économiques et de bonne gouvernance) dans les investissements et placements publics (investissements directs en capital de risque, en capitaux propres ou autres) – Analyser le potentiel de l’utilisation de mesures écofiscales 17. Transition technologique responsable (A, D, F, H, N) – Favoriser l’accès à la technologie et appuyer l’innovation et le développement technologique – Intégrer des critères de durabilité dans la transformation numérique – Considérer et prévenir les effets négatifs de la technologie sur la santé et le bien-être	13		• Collaboration avec la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse pour le déploiement de deux formations en DEI. • Participation pour la première fois au Salon de l'emploi autochtone MAMU 2024. • Intervention d'un consultant spécialiste en culture autochtone pour aider les RH à développer un partenariat avec les communautés autochtones.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	14		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	15		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	16		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	17		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Lutte contre les changements climatiques

* En vertu de l'article 10.1 de la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (LMDDEP), les ministères et organismes doivent consulter le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs lors de l'**élaboration de mesures qui pourraient avoir un impact significatif** en matière de lutte contre les changements climatiques. **Information** : Bureau de la transition climatique et énergétique (BTEC), suivi.climatique@environnement.gouv.qc.ca

18. Atténuation des changements climatiques et réduction des émissions de GES (C, L, O, P) – Avoir connaissance de la quantité de GES émise – Réduire les GES dans les secteurs du transport, de l’industrie, des bâtiments, de la gestion des matières résiduelles, de l’agriculture ou de la production d’électricité – Réduire l’empreinte carbone d’un produit ou d’un service sur tout son cycle de vie – Assurer la protection et favoriser la création de réservoirs de carbone (forêts, milieux humides, produits du bois de longue durée, etc.) 19. Adaptation aux impacts des changements climatiques (A, D, I) – Avoir connaissance des risques liés aux aléas climatiques (érosion et submersion côtières, inondations, vagues de chaleur, dégel du pergélisol, glissements de terrain, feux de forêt, etc.) et des occasions à saisir découlant des changements climatiques – Trouver des solutions pour réduire les risques que posent les changements climatiques pour la santé, la sécurité et la qualité de vie des individus et des communautés, les infrastructures, les secteurs vulnérables de l’économie ainsi que la biodiversité et les écosystèmes – Renforcer la capacité d’adaptation et la résilience face aux changements climatiques 20. Capacité du Québec à lutter contre les changements climatiques (D, E, F, H) – Renforcer l’intégration des enjeux liés aux changements climatiques dans les interventions de l’État – Accroître la sensibilisation, la mobilisation ou la collaboration en faveur du climat – Développer des filières, des technologies, des emplois ou des compétences utiles pour la transition climatique	Évaluation globale	Thèmes	Évaluation par thème	Explications (le cas échéant)	Bonifications proposées
		18		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
		19		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
		20		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

TABLEAU-SYNTHÈSE POUR LE SUIVI DE L'ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ					
Nom de l'intervention :					
Évaluation en date du :	Environnement	Économie verte	Prospérité sociale, culturelle et économique	Gouvernance	Lutte contre les changements climatiques
Insérer la date					
Bonification(s) suggérée(s) :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Bonification(s) apportée(s) :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Évaluation après bonification :					

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Inscrire ici des informations complémentaires concernant l'évaluation réalisée.